Avis Technique 14/08-1320*03 Ext

Extension de l'Avis Technique 14/08-1320

Capteur solaire à circulation hydraulique en pose indépendante

Capteur solaire

Solar collector

Sonnenkollektor

Ne peuvent se prévaloir du présent Avis Technique que les productions certifiées, marque CSTBat, dont la liste à jour est consultable sur Internet à l'adresse :

www.certita.fr

HELIOPLAN

Titulaire : Wagner & Co Solartechnik GmbH
Zimmermannstrasse 12
DE – 35091 Cölbe/Marburg
Tél. : +49 (0) 64218007-0
Fax : +49 (0) 64218007-22

E-mail : info@wagner-solar.com
Internet : www.wagner-solar.com

Distributeur : ACV France
ZAC du Bois Chevrier, 122 rue Pasteur
FR-69780 Toussieu

Tél. : +33 (0)4 72 47 07 76
Fax : +33 (0)4 72 47 08 72
Internet : www.acv.com

Document non valide

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 14

Installations de Génie Climatique et Installations Sanitaires

Vu pour enregistrement le 26 janvier 2011

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84, avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB. Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site internet du CSTB (http://www.cstb.fr)
© CSTB 2011

Le Groupe Spécialisé n° 14 "Installations de Génie Climatique et Installations Sanitaires" de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné, le 30 septembre 2010, la demande présentée par la société WAGNER & Co, bénéficiaire de l'Avis Technique 14/08-1320 relatif aux capteurs solaires «EURO C20 HTF», de voir étendre cet Avis Technique aux mêmes équipements distribués par la société ACV sous la dénomination commerciale « HELIOPLAN ». Cet Avis ne vaut que pour les fabrications bénéficiant d'un certificat CSTBat attaché à l'Avis.

Compte tenu :

- de l'engagement de la société WAGNER & Co de ne fournir à la société ACV FRANCE, en vue de la commercialisation sous la dénomination « HELIOPLAN », que les équipements « EURO C20 HTF » qu'elle fabrique,
- de l'engagement de la société ACV FRANCE de ne distribuer, sous la dénomination « HELIOPLAN », que les équipements « EURO C20 HTF » que fabrique et lui fournit la société WAGNER & Co,
- de l'engagement de la société ACV FRANCE de s'assurer que l'installation des capteurs et le service après-vente sont pris en charge par des installateurs avertis des particularités du procédé et ayant reçu une formation à ces techniques de pose auprès des sociétés WAGNER & Co et/ou ACV FRANCE,

le Groupe Spécialisé n° 14 formule, concernant les équipements figurant au tableau ci-après, distribués par la société ACV FRANCE, le même Avis Technique que celui formulé sous le n° 14/08-1320 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Les noms des différents capteurs deviennent :

Avis Technique 14/08-1320	Présente extension commerciale
EURO C20 HTF	HELIOPLAN

Cet Avis Technique sera rendu caduc par simple dénonciation de l'une des parties.

Pour le Groupe Spécialisé n° 14
Le Président
Alain DUIGOU

Document non valide